

QUESTION ORALE O-0031/00

posée conformément à l'article 42 du règlement

par Cristina Gutiérrez Cortines, Antonios Trakatellis, Charles Tannock, Alejo Vidal-Quadras Roca, Carlo Fatuzzo, Christopher Heaton-Harris, Malcolm Harbour, Peter Liese, Christa Kläß, Giuseppe Nisticò, Encarnación Redondo Jiménez, Jaime Valdivielso de Cué, Daniel Hannan, Vasco Graça Moura, Roger Helmer, José Salafranca Sánchez-Neyra, Stefano Zappalà, Carmen Fraga Estévez, Theresa Zabell, Juan Naranjo Escobar, José Pomés Ruiz, María Ayuso González, Manuel Pérez Álvarez, Mónica Ridruejo, María Avilés Perea, Juan Ojeda Sanz, Alejandro Agag Longo, Jorge Hernandez Mollar, Carlos Ripoll y Martínez de Bedoya, Daniel Varela Suanzes-Carpegna, Iñigo Méndez de Vigo et Francesco Musotto
à la Commission

Objet: Actions de la Commission en matière de désertification

Sachant que la désertification figure au nombre des facteurs qui nuisent à la conservation du milieu naturel, la Commission pourrait-elle indiquer si, outre des programmes d'aide ponctuels tels qu'INTERREG, elle projette de mettre au point une politique globale de protection en faveur des zones arides et semi-arides, ainsi qu'une étude de l'impact sur les zones désertiques ou exposées à un risque de désertification de certains volets de la réglementation de l'Union européenne?

Dépôt: 01.03.2000

Transmission: 03.03.2000

Echéance: 10.03.2000